

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 18 juillet 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014**

**2014 V 127** Vœu relatif à la mise en place d'une table ronde en vue de l'élaboration d'un schéma régional d'accompagnement des migrants intra-européens et en faveur d'un bilan d'étape des expérimentations réalisées dans l'axe République-Bastille.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Considérant les vœux de l'exécutif, en réponse aux vœux déposés par les élu-e-s du Groupe Communiste et élu-e-s du Parti de Gauche dans la précédente mandature, relatifs à la mise en place d'une table ronde et l'élaboration d'un schéma régional d'accompagnement des migrants intra-européens, adoptés lors des séances des 10 et 11 juin 2013 et des 14 et 15 octobre 2013, ainsi que le vœu déposé par Mme Danielle Simonnet,

Considérant que la table ronde précitée n'a toujours pas eu lieu, et que le renouvellement du Conseil de Paris justifie que la Ville et le Département réitèrent leur demande pour qu'elle soit organisée,

Considérant qu'en Ile-de-France vivent dans des conditions de très grande précarité, en campements ou à la rue, environ 10 000 personnes originaires d'Europe de l'est ; que parmi ces personnes se trouvent des familles,

Considérant que cette situation est inacceptable, qu'elle interpelle directement les valeurs de la République ; que la Ville de Paris refuse de considérer que les campements pourraient être un lieu de vie acceptable et qu'il est donc nécessaire d'en éviter la création,

Considérant que les évacuations de campements, mises en œuvre en application de décisions de justice ou pour des raisons de santé publique et de salubrité, peuvent être des moments difficiles pour leurs occupants dès lors que des solutions d'hébergement ou de relogement ne sont pas proposées, et qu'il est nécessaire de proposer un accompagnement social aux occupants de campements sur la base d'un diagnostic établi préalablement à l'évacuation,

Considérant que la circulaire interministérielle du 26 août 2012, prévoit précisément l'obligation de réaliser un tel diagnostic et de proposer des solutions de relogement avant toute procédure d'évacuation d'un campement illicite ; que cette circulaire fait l'objet d'une mise en œuvre systématique à Paris ; que néanmoins l'application de ce texte est encore perfectible et devrait notamment être plus cohérente d'un département à l'autre,

Considérant que seule la puissance publique, au premier chef l'État, peut organiser les dispositifs d'habitat à vocation sociale (hébergement, logements adaptés et logement social) et d'accompagnement social en direction des personnes et des familles en grande difficulté,

Considérant l'attachement de la Ville de Paris à œuvrer pour l'accès aux droits et la lutte contre le racisme et son engagement dans l'accompagnement des populations vivant dans des campements illicites ; que chacun doit avoir pleinement conscience de la tension que génèrent certaines situations, illustrée récemment par une actualité dramatique,

Considérant que les 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, et 13<sup>e</sup> arrondissements ont mis en place une coordination rassemblant les acteurs de la veille sociale, les autorités sanitaires et les commissariats de police autour de la gestion d'occupations de l'espace public durables et problématiques, que des maraudes (L'Unité d'assistance aux sans-abris et la maraude d'Emmaüs-Coup de main) et des associations spécialisées, en lien avec la Ville, se sont engagées dans une expérimentation auprès des familles présentes sur l'axe République-Bastille,

Considérant néanmoins que de nombreuses familles avec enfants, ressortissantes européennes continuent à dormir dans la rue, que ces situations sont graves et doivent faire l'objet d'une réponse concertée dont le niveau adéquat est celui de la région, dans l'attente de la mise en place de l'échelon métropolitain,

Considérant que la Ville a choisi de faire de la lutte contre la grande exclusion la grande cause de la mandature, et qu'un Pacte parisien contre la grande exclusion doit être élaboré d'ici à la fin de l'année 2014 ; que ce Pacte intégrera pleinement la question des familles vivant à la rue, dans l'optique notamment de leur permettre d'adhérer à des parcours d'insertion, en suscitant leur adhésion,

Considérant que si la lutte contre la grande exclusion relève d'abord des compétences de l'Etat, puis des collectivités, l'ensemble des citoyennes et des citoyens doivent pouvoir se sentir solidaires et s'impliquer afin notamment d'encourager l'engagement citoyen et une meilleure connaissance des relais de solidarités,

Sur proposition de l'exécutif,

Emet le vœu que la Ville de Paris :

- Interpelle de nouveau l'État afin que soit pleinement appliquée la circulaire du 26 août 2012 sur l'ensemble du territoire francilien.
- renouvelle sa demande au Préfet de Région Ile-de-France, de l'organisation d'une table ronde régionale sur la situation des populations migrantes originaires d'Europe de l'est, rassemblant l'État, les collectivités locales, des représentants des familles et des associations, pour la mise en place de solutions concrètes, dignes, pérennes et équitablement réparties sur le territoire francilien

- Demande qu'à l'occasion de cette table ronde, soient notamment examinées les conditions d'élaboration d'un schéma régional d'accueil, d'orientation et d'accompagnement dans leur accès aux droits des migrants intra-européens,
- Transmette prochainement aux conseillers de Paris, dans le cadre de la commission compétente, un bilan des actions réalisées dans le cadre des expérimentations de l'axe République-Bastille en direction des familles à la rue.
- Étudie les supports possibles d'actions de lutte contre le racisme y compris vis-à-vis des ressortissants européens, de sensibilisation en faveur de l'implication solidaire des parisiens et les actions à engager dans l'optique d'une meilleure coordination des maraudes citoyennes intervenant sur le terrain.